Présidée par Monsieur Serge Faguet, Maire.

<u>Présents</u>: Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme MOINE Dominique; M. AYMES Marc, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. FAGUET Serge, M. PUECH Thierry.

Absents excusés: Mme ALLORENT Véronique (donne procuration à M. Serge FAGUET), M. MAIO Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme LAFON Angélique.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la réunion afin d'y ajouter n otamment une motion contre la suppression des services publics en milieu rural.

✓ Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du Conseil municipal en date du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ Démission d'une conseillère municipale

Le Maire fait lecture au Conseil municipal de la lettre de démission de Mme Célimène ROUQUETTE, conseillère municipale, en date du 11/09/2019 et reçue par pli recommandé le 14/09/2019. La démission est effective dès sa réception par le Maire qui en a informé Monsieur le Préfet immédiatement.

✓ Adressage de la commune

Monsieur le Maire explique qu'en raison d'une erreur matérielle il convient de reprendre une délibération relative à l'adressage. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité la liste des nouvelles voies suivante:

- 1 Chemin des Mûriers
- 2 Chemin d'Artoul
- 3 Chemin de Font Blanque
- 4 Chemin de Ganoubre
- 5 Chemin de la Basse Cour
- 6 Chemin de La Crouzille
- 7 Chemin de La Gourgue
- 8 Chemin de la Métairie-Basse
- 9 Chemin de La Molière
- 10- Impasse de la Molière
- 11 Chemin de La Relizié
- 12 Chemin de Saint-Genest
- 13 Chemin de Saint-Pierre
- 14 Chemin de Vialanove
- 15 Impasse de Vidalès
- 16 Chemin des Catalos
- 17 Chemin du Sergeant
- 18 Chemin du Siégeal
- 19 Impasse de La Pauquié
- 20 Impasse de La Plaine
- 21 Impasse des Merisiers
- 22 Impasse de Montclergue
- 23 Impasse de Prat Auriol
- 24 Impasse du Chêne
- 25 Route de Brousse

- 26 Route de Graulhet
- 27 Route de La Bartelle
- 28 Route de Lautrec
- 29 Route de Montdragon
- 30 Route d'Artix
- 31 Route de Revellat
- 32 Route de Saint-Hilaire
- 33 Route de Saint-Julien
- 34 Route des Crêtes
- 35 Allée des Martys
- 36 Route du Dadou
- 37 Impasse de Cazeneuve
- 38 Route de Puechassaut
- 39 Impasse de Lieutard
- 40 Impasse de Pas Cabasiès

Délibération n°2019_D20 (annule et remplace la Délibération n°2019_D16)

✓ Loyer de l'appartement communal « T1 » à partir du 01/12/2019

Le Maire expose que l'appartement « T1 » sera libéré par ses occupants au 30 novembre 2019 et qu'il est possible de réévaluer le loyer de ce logement communal avant la signature du bail par un nouveau locataire.

Considérant que les logements communaux ont bénéficié d'une installation de climatisation réversible, et que quelques travaux (peinture) seront réalisés après le départ des locataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer de l'appartement T1 à 370 € (trois cent soixante-dix euros) à compter du 1^{er} janvier 2020.

Délibération n°2019 D21

✓ Adhésion au service remplacement du CDG81 en cas de besoin momentané

• Le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tam a créé un service de remplacement auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel administratif ou technique, moyennant une participation horaire fixée chaque année par le Conseil d'Administration de cet établissement. L'adhésion est gratuite et s'il est fait appel à ce service, le cpût

Le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de faire appel à ce service en cas de besoin momentané et de signer la convention correspondante le moment venu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- AUTORISE le Maire à faire appel au service remplacement mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn en cas d'absence de courte durée du personnel administratif ou technique
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante le moment venu.

Délibération n°2019 D22

Avant de missionner le service remplacement du Centre de Gestion, qui ne dispose pas actuelle ment d'agent disponible ayant déjà une expérience de secrétariat de mairie, le Conseil municipal propose de contacter Mme DECOSTER Emilie pour savoir si elle souhaiterait effectuer quelques heures de permanences en contrat à durée déterminée d'un mois.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir : le remplacement ponctuel d'un agent en congés de maladie ordinaire,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE:

-Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois allant du 20 novembre 2019 au 20 décembre 2019, renouvelable.

-Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 5 heures 30 minutes (5.5/35èmes).

Délibération n°2019_D25

✓ Décision modificative (DM) pour dépenses imprévues excessivement budgétisées

A la demande de la Préfecture qui a soulevé que les dépenses imprévues de fonctionnement budgétisées au budget communal 2019 étaient supérieures à la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement, le Conseil municipal délibère à l'unanimité la DM suivante : Chap. 022 (dépenses imprévues) :- 10 000 €

Chap. 67, art. 6718 (autres charges exceptionnelles):+10 000 €

DM2

✓ Demande de subvention pour le remplacement des fenêtres de l'école

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de remplacement des fenêtres en bois et simple vitrage des salles de classe de l'école par des fenêtres en PVC, double vitrage ne satisfont pas aux conditions pour l'attribution d'une aide de la Région au titre de la rénovation énergétique. Le maire propose donc au Conseil municipal de délibérer une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département du Tarn pour la rénovation énergétique de l'école primaire de La Bartelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : rénovation énergétique de l'école primaire publique dont le coût total prévisionnel s'élève à 4 790.68 € HT (quatre mille sept cent quatre vingt-dix euros et soixante-huit centimes).
 - de solliciter les subventions suivantes :
 - * Etat (D.E.T.R). : 50 % du coût HT soit 2 395.34 €
 - * Département (FDT Axe 1- Mesure 1): 1 437.20 € soit 30 %
 - d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet
 - d'adopter le plan de financement suivant :

· Autofinancement de la commune

958.14€

Subventions

3 832.54 €

Délibération n°2019_D23

Monsieur le Maire de Saint Paul Cap de Joux propose aux communes de la CCLPA de délibérer une motion contre la suppression de la Trésorerie de Saint Paul Cap de Joux.

Le Maire informe ainsi le Conseil municipal que le Ministre de l'action et des comptes publics a présenté sans aucune consultation des élus territoriaux, un plan de réorganisation de la Direction Départementale des Finances Publiques du Tarn.

Ce plan conduit à la fermeture de plusieurs centres des finances publiques dont celui de Réalmont. Il éloigne une fois de plus les citoyens des territoires ruraux des services publics.

Depuis plusieurs années, nous subissons la suppression de classes, de perceptions, de postes, d'établissements médicaux ...

L'éloignement de tous ces services à la population se poursuit avec cette nouvelle mesure décidée sans débat, sans concertation. Elle remet en cause la proximité et par la même la qualité des services publics et l'augmentation des déplacements. L'aménagement du territoire national ne peut être efficiente si elle aboutit à la désertification rurale.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE la suppression des services publics en général et en particulier contre la fermeture des Centres de Finances Publiques à l'ordre du jour.

Délibération n°2019_D24

✓ Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage du gymnase

Actuellement le nettoyage est commandé par la commune aux services techniques de la CCLPA environ 3 fois/an. Le Maire propose d'acheter une autolaveuse de grande capacité afin que les associations puissent réaliser le nettoyage du gymnase quand elles le souhaitent et que le sol soit maintenu dans un bon état de propreté toute l'année.

Plusieurs devis d'autolaveuse autotractée de 2 000m²/h sont étudiés :

Nilfisk Toulouse : 3 350 €

Nilfisk CCL Castres: 3 500 € avec aspirateur offert ou 50L de détergent offerts

Lavor Graulhet : 2 882 €

Karcher SITEC Castres: 3 450 €

Le Conseil décide d'acheter l'autolaveuse Nilfisk au CCL de CASTRES et dit qu'elle sera utilisée par l'agent d'entretien de la mairie (en heures supplémentaires), et exceptionnellement par les élus de la commission « associations ».

✓ Revêtement du chemin rural de « La Soularié »

M. WELTREDE, propriétaire à « La Soularié » demande le goudronnage du chemin rural desservant son habitation. En effet, celui-ci est très difficilement praticable car il n'est pas revêtu et présente de nombreux nids de poules. Le Maire présente un devis de 9 480 € de la CCLPA. Le Conseil municipal dit que le montant est raisonnable étant considéré la longueur du chemin et la surface de devant de porte.

Le devis est accepté à l'unanimité et comme pour tous les chemins ruraux, le montant sera partagé à hauteur de la moitié entre la commune et le propriétaire, étant précisé que le devant de porte qui est une partie privée est à la charge du propriétaire.

✓ Questions diverses

- Charte des associations : le Maire fait lecture pour information de la version définitive élaborée lors de la réunion avec les associations le 20/09/2019.
- Isolation acoustique et thermique du gymnase : une étude réalisée par M. Patrick PUECH chargé en architecture au CAUE est présentée aux conseillers. L'entreprise MIC sera contactée

pour un devis pour l'isolation phonique par des bardages latéraux. Une autre étude faite par le CAUE pour la transformation de l'ancienne mairie en logement est présentée mais le Conseil n'y donnera pas suite.

- Accès au grand parking: Etant considéré que de nombreux randonneurs laissent leur véhicule sur le petit parking devant la mairie, le Maire propose au Conseil d'installer un portique à l'entrée du grand parking pour limiter la dimension des véhicules.
- Remplacement des récupérateurs d'eaux pluviales aux 4 cimetières : le Conseil valide l'achat de 4 nouvelles cuves à 85 € ttc/pièce avec reprise du trop-plein.
- 2 dépendances à l'église des Martys : le devis de 3 001 € établi par l'entreprise MAIO pour création d'une dalle et de menus travaux dans ces 2 locaux, ainsi que pour une dalle au pied du récupérateur d'eaux pluviales de l'école est accepté. Pour le platane à couper, le Maire est en attente du devis.
- Traçage d'une place P.M.R devant la Mairie : Le traçage des autres places du parking de la Mairie ne sera pas réalisé.
- **PAT** sur le parking de l'école. Le Maire informe que suite à la commission « travaux » du 21/09/2019, un point à temps sur le parking de l'école sera demandé à la CCLPA.
- **Débroussaillage du chemin de Revelat :** le travail a été très bien exécuté et a coûté 1 570 €.
- Ouverture du chemin rural entre la RD26 et la VC11 : le Maire présente un devis de 5 922 € et attend d'autres devis.
- Ombrières photovoltaïques : le projet est en suspens car seule une partie de la couverture du grand parking a été acceptée par la Commission de Régulation de L'Energie (CRE). Une autre réunion de la CRE doit avoir lieu.
- Litige Commune/CTSDU: notre avocat, Me BONHOURE va consulter un collègue spécialisé.
- Réunion de présentation de la DSP numérique du Département (déploiement de la fibre optique) le 30/09/2019 à 18h à Vielmur sur Agout. Le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à le rejoindre à 17h30 à la Mairie pour covoiturer.
- **CCLPA**: Mme CENDRES soulève que deux commissions sont programmées le 04/10 à la même heure (« Aquaval » et « Petite Enfance-Jeunesse »)

CENDRES Magali		LAFON Angélique		MOINE Dominique
BARDOU Christian		BONNET Alain		MAIO Sébastien
	PUECH Thierry		FAGUET Serge	